

Un petit mot de votre coordonnateur.

L'année 2020 s'achève. Êtes-vous déçus? On ne sait jamais ce que l'avenir nous réserve. Je souhaite tout de même que l'année 2021 soit un peu plus joyeuse.

Que s'est-il passé sur la montagne avec son association en 2020? Vous trouverez quelques réponses dans ces pages. De plus, les membres en règle auront le plaisir de recevoir une volumineuse documentation*, par courriel ou par la poste selon le cas. Cette documentation reprend, pour l'essentiel, ce qui devait être présenté lors de l'Assemblée générale annuelle qui devait avoir lieu en avril dernier mais qui due être reportée au printemps prochain, soit, un imprimé de la présentation devant apparaître à l'écran incluant les états financiers et le procès-verbal de l'AGA 2019.

Pour un milieu naturel distinct comme le nôtre, une association sert à regrouper les gens, afin qu'ensemble, ils développent une vision commune malgré les divergences. C'est aussi un outil pour s'entraider à adopter des pratiques d'usages qui permettront de maintenir les qualités naturelles du territoire à long terme. Depuis quelques années, des études ont démontré et même chiffré, les bienfaits que procurent les milieux naturels au point de les considérer comme des « services écosystémiques » tout comme s'il s'agissait de services publics. On peut donc prétendre que les propriétaires qui préservent leur parcelle de forêt, participent généreusement à procurer des services à l'ensemble de la population.

Tout cela est possible mais dépend de la participation d'un grand nombre de personnes. Joignez-vous à vos voisins en adhérant ou en renouvelant votre adhésion. Avec la crise sanitaire actuelle qui a pris tout l'espace médiatique, c'est encore plus important d'y penser.



À tous, mes sincères vœux de Noël et de nouvelle année.

Merci.

Votre dévoué coordonnateur,

Pierre Pontbriand

* Ces documents couvrent la période allant du 31 janvier 2019 au 31 janvier 2020.
Il suffit d'être membre pour les recevoir.

Adresse de retour :

Association du mont Rougemont
120, rue Ledoux, Beloeil (Qc)
J3G 0A4



Un été 2020 bien chargé avec une équipe du tonnerre



De gauche à droite, notre équipe terrain 2020:

Anne-Sophie Lessard, Francis Quesnel, Gabrielle Boucher, Étienne Raby-Chassé et Floriane Martiat

L'Association du mont Rougemont (AMR) est fière de voir un de ses projets retenus dans le cadre du programme de soutien régional aux enjeux de l'eau du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. Grâce à ce soutien, des **travaux de contrôle d'une espèce végétale exotique envahissante** qui menace le réseau hydrique de surface prenant source au mont Rougemont, se sont déroulés et se poursuivront jusqu'en **décembre 2022**. Cet octroi permet aussi la participation de plusieurs autres partenaires dont la Fondation de la faune du Québec, Nature-Action Québec et des propriétaires privés du mont Rougemont.

Malgré un démarrage ralenti en raison des mesures liées à la pandémie de COVID-19, nous avons réussi à recruter une équipe du tonnerre **constituée d'employés diplômés en technique de bio-écologie ou en biologie**. Il est à noter que les cinq employés sont tous natifs de la région des

alentours du mont Rougemont. Les travaux sur le terrain ont été autorisés par le Ministère du travail et ont pu commencer le 1er juin moyennant des mesures particulières de distanciation. **Beaucoup de travail a finalement pu être réalisé grâce à la collaboration de plusieurs propriétaires, l'un d'eux ayant mis à notre disposition un « camp de base » un autre ayant fourni un véhicule utilitaire QUAD et une remorque qui s'est avérée essentielle. Merci à ces propriétaires.**



Québec



Cette initiative est prévue dans le Plan d'action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau, qui déploie des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable.

Des articles écrits par nos employés temporaires.

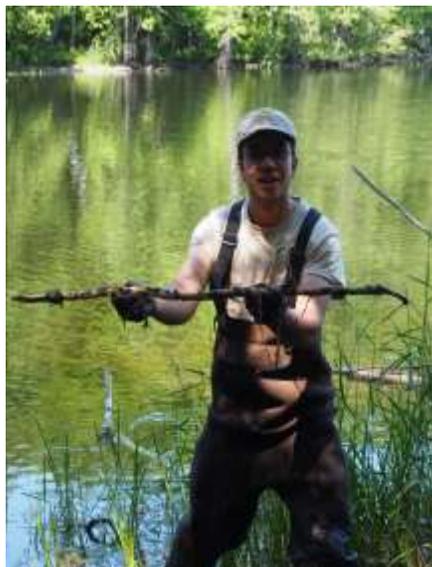
Les membres de notre équipe terrain estivale ont accepté avec enthousiasme de participer à la rédaction de ce bulletin. Une opportunité pour eux de diffuser leur connaissance et leur expérience pratique sur le terrain. Les sujets abordés sont de leur propre initiative. Merci à eux.

Vos commentaires seront appréciés. Merci.



Phragmite commun: combattre la colonisation un rhizome à la fois

Par Étienne Raby-Chassé, chef de l'équipe terrain été 2020



Étienne tient une belle prise: un rhizome particulièrement robuste.

Peu après la visite de Christophe Colomb en Amérique, les français sont venus coloniser le territoire et tirer profit de ses ressources. Voilà qu'aujourd'hui ces terres se font de nouveau envahir par des plantes qui nous arrivent de très loin, souvent d'Eurasie.

Arrivé au Québec au début du siècle dernier à partir de populations présentes dans l'ouest Canadien, le roseau commun (*Phragmites australis*), conquiert les territoires de nos espèces indigènes, modifie nos paysages, affecte notre biodiversité et draine nos milieux humides. Un retour en arrière sur l'implacable colonisation humaine n'est pas envisageable. Par contre, nous pouvons aujourd'hui agir pour amoindrir l'impact de la colonisation du territoire par cette espèce envahissante (EEE) ! Le phragmite est une espèce tenace qui se propage par le biais de ses abondantes graines dispersées chaque printemps. La colonisation des espaces sauvages apparaît souvent suite des perturbations humaines (création de routes, déplacements, constructions, etc.) (Lavoie, 2007) Cependant, en prenant des précautions pour ne pas disséminer les semences, il est possible de freiner sa propagation.

Une fois établie, cette plante occupe tout l'espace disponible en se reproduisant rapidement à l'aide de ses rhizomes. C'est pourquoi il faut agir le plus rapidement possible pour l'éradiquer. Impossible de tout enlever au mont Rougemont. Par contre, 5 sites aux caractéristiques écologiques particulièrement sensibles méritaient de le tenter. Il s'agit de contrôler à l'aide de différentes techniques (arrachage, arrachage-bâchage, coupage-bâchage, plantation) cinq colonies de roseaux communs qui ont envahi ou qui menacent d'envahir des milieux humides reliés à des ruisseaux du mont Rougemont.

Avec mes collègues Anne-Sophie, Gabrielle, Floriane et Francis, nous avons eu bien du plaisir à empoigner nos bêches, nos fourches et nos truelles pour combattre à mains nues le phragmite. Une bataille a été menée, mais la guerre se poursuit. Nous avons en effet, réussi à contrôler les cinq principaux sites colonisés et avons assuré un premier suivi. Pour un tel mandat, la collaboration des propriétaires est particulièrement appréciée; matériel et outillage, lieux de d'entreposage, lieux de rencontre, temps de bénévolat, s'avèrent indispensables. Bien que notre travail puisse leur sembler invisible dans l'immédiat, tous prennent la mesure de ce que cet exercice de contrôle représente à l'échelle de la montagne et pour sa biodiversité. Cette solidarité colore nos relations de travail et instaure un climat de convivialité dans la communauté de la montagne. Malheureusement, il n'existe pas encore de méthode infaillible pour éradiquer le phragmite, mis à part l'épandage d'herbicides, dont l'usage contre cette plante à proximité des milieux hydriques est interdit (Lavoie, 2007). La limitation de sa propagation est donc on ne peut plus importante. Si nous souhaitons conserver nos beaux paysages et notre biodiversité, il est important d'appuyer des organismes qui, comme l'AMR, luttent pour éradiquer les espèces exotiques envahissantes. Il en va de la santé et de la conservation de nos territoires et de notre population.



— Une colonie de Phragmite au printemps 2020, l'inflorescence en 2019, Phragmite arraché, enroulé dans une bâche fermée . —

Faire reconnaître ses vœux de préserver la nature

Plusieurs propriétaires du mont Rougemont souhaitent vraiment que leur terrain subisse le moins possible de perturbation de leur vivant, mais aussi dans le futur. Mais comment s'en assurer et est-ce même possible de s'en assurer? OUI, la réponse est très claire. Non seulement c'est possible, mais en plus, il existe des programmes privés, fédéraux ou provinciaux qui peuvent contribuer à faciliter ces démarches en s'alliant à un organisme de conservation des milieux naturels reconnu. Sur le mont Rougemont, deux de ces organismes font un excellent travail d'accompagnement; *Nature-Action Québec* et *Conservation de la Nature Canada*. L'Association du mont Rougemont, quant à elle, ne peut agir en tant qu'organisme reconnu mais peut vous accompagner en vous dirigeant vers les meilleures personnes pour y arriver. Ainsi, si vous souhaitez trouver une façon d'assurer la pérennité de votre milieu naturel, nous vous invitons à communiquer avec nous. Différentes options s'offriront à vous dont la servitude de conservation que nous décrivons ici. .

Une servitude c'est quoi?

Une servitude est une entente légale, souvent liée à un service, inscrite dans les titres de propriétés. Cette entente, généralement prise entre deux propriétaires possédant des lots voisins ou à proximité, est souvent de nature perpétuelle. Que ce soit en ville, dans un village ou en milieu naturel, c'est extrêmement courant. Votre propriété résidentielle est probablement grevée d'une servitude de passage pour des compagnies de services comme Hydro-Québec ou Bell Canada. Ces dernières se sont assurées de pouvoir occuper un certain espace de votre propriété afin de faire passer une ligne de transmission, ou des poteaux et, au final, de vous brancher à leur service. Dans le cas de la conservation, c'est tout à fait semblable mais il s'agit plutôt d'un service écologique. En vous engageant à préserver des éléments naturels de votre lot, vous favorisez le maintien d'une biodiversité en santé sur le terrain de votre voisin. C'est ce service que vous lui donnez qui est l'objet de la servitude et cela, tout en demeurant propriétaire de votre lot.

Mais ne sommes-nous pas déjà protégés par le zonage agricole et le zonage municipal?

Cette question est tout à fait pertinente puisque le mont Rougemont est situé en territoire agricole protégé par la loi. De plus, le zonage municipal met des restrictions dans les usages permis. Toutefois, ces protections n'ont pas un caractère perpétuel. Il faut donc se projeter dans 25 ou 50 ans. Où en serons-nous si le rythme actuel du développement et du dézonage se poursuit? Opter pour une servitude de conservation perpétuelle est, de l'avis de plusieurs, un excellent moyen d'assurer la préservation des caractéristiques naturelles des propriétés. En étant de nature perpétuelle et enregistrée sur les titres de propriété, la protection suit le lot malgré les changements de propriétaires, la succession etc.

La servitude de conservation

Pour assurer la santé de leur forêt à perpétuité, des propriétaires ont choisi, suite à des discussions et des échanges de connaissances, les éléments qui doivent y être protégés en spécifiant les usages pouvant y être tenus et ceux qui seront restreints.

Christine, Francis et Sylvain Dubé témoignent : « Notre famille voulait que la montagne reste dans ce bel état naturel tout en gardant la possibilité de continuer nos activités traditionnelles. La servitude de conservation a permis de



reconnaitre ses vœux de préserver la nature?

La servitude de conservation est-elle monnayable?

Tout comme n'importe quelle entente de service envers une compagnie ou un propriétaire voisin, une servitude peut être monnayable puisqu'elle représente un intérêt réel pour le propriétaire voisin bénéficiaire. Il y a donc une valeur monétaire qui peut être octroyée à une servitude. Dans le cas d'une servitude de conservation, l'étendue des restrictions d'usages consenties permet aux propriétaires d'en discuter et d'en arriver à une entente gagnante pour tous. La contribution peut prendre plusieurs formes comme un montant en argent, un don partiel de servitude avec une part en argent ou un don total d'une servitude. Des incitatifs fiscaux existent pour faciliter ces ententes en se basant sur la juste valeur marchande du lot et de la servitude consentie. Notamment, le programme des dons écologiques du gouvernement du Canada a été créé à cette fin. Ce programme peut s'avérer extrêmement intéressant au niveau fiscal tout dépendant de votre situation financière personnelle. N'oubliez pas, la servitude de conservation permet de demeurer propriétaire de son terrain et d'en jouir, souvent sans impact sur vos habitudes.

Le programme des dons écologiques: des avantages fiscaux vraiment intéressants!:

La plupart des personnes qui prennent part au Programme des dons écologiques ne sont habituellement pas motivées par des raisons financières. Toutefois, comme mesure incitative à la participation, la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada prévoit un traitement fiscal favorable pour les dons d'intérêts fonciers, comme une servitude de conservation ou encore le don de pleins titres, en terres écosensibles. De plus, une réduction de l'impôt fédéral à payer signifie aussi une réduction de l'impôt provincial. Les bénéfices découlant des dons écologiques peuvent donc être plus grands lorsque les avantages fiscaux fédéraux et provinciaux sont combinés. Pour bien connaître les avantages qui peuvent s'appliquer à votre situation particulière, il pourrait être judicieux de consulter un fiscaliste ou un comptable familial avec le Programme des dons écologiques.

Plus précisément, les avantages fiscaux comprennent (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programme-dons-ecologiques.html>)

- Les entreprises donatrices déduisent directement de leur revenu imposable la valeur totale du don de la servitude ou du terrain, tandis que les particuliers l'utilisent pour calculer un crédit d'impôt fédéral.
- Contrairement aux autres dons de bienfaisance, il n'y a aucune limite au montant des dons écologiques admissibles à la déduction ou au crédit qui sont faits au cours d'une même année.
- Pour les dons écologiques, la portion imposable est de 0% du gain en capital alors qu'elle est de 50% pour les autres types de dons.
- La période de report prospectif permettant d'obtenir le crédit d'impôt ou la déduction relative à ces dons est de 10 ans

Le *momentum* est là!

Les actes notariés coûtent chers: arpentage, mise en ordre des titres de propriété, certification de la juste valeur marchande, frais de notaire, fond de gestion etc. Différents programmes de financement obtenus par nos partenaires, permettent de faciliter grandement ces démarches au point d'être sans frais et avec très peu de temps à consacrer à la démarche pour les propriétaires. Ce ne sera pas toujours le cas. La période est donc excellente pour continuer à profiter de votre propriété tout en lui octroyant une protection valable de ses milieux naturels. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour enclencher le processus qui vous donnera la satisfaction de savoir que la parcelle de nature qui vous est chère sera protégée à jamais. Un superbe héritage à transmettre aux générations futures.



Des activités annulées en raison de la COVID-19

Notre sortie aux oiseaux de même que notre soirée conférence sur le thème de l'eau qui étaient prévues dès le printemps dernier ont dû être annulées. Nous espérons pouvoir les reprendre dès le printemps 2021. Depuis quelques années, notre principal moyen de diffusion est notre page Facebook. Nous sommes bien conscients que ce ne sont pas tous les propriétaires qui y ont accès. Cependant, il nous faut avouer que c'est un moyen plutôt efficace et sans frais ce qui n'est pas à dédaigner. Je vous invite donc à nous suivre sur la page:
www.facebook.com/MontRougemont.



Des mandats pour l'AMR

L'Association a reçu plusieurs mandats de la part de nos deux partenaires principaux, Nature-Action Québec et Conservation de la Nature Canada ainsi que de la part de quelques autres propriétaires du mont Rougemont. Ce bulletin est d'ailleurs le fruit d'un de ces mandats. Une très intéressante visite forêt-faune a aussi été effectuée. Le technicien forestier Gabriel Grenier a été choisi pour accompagner le couple propriétaire sur leur terrain afin d'y déceler une foule de détails très intéressants au sujet de la dynamique forestière, des espèces sensibles ou simplement présentes, des arbres dits « fauniques », des techniques d'entailage etc. À la fin de la visite, la biologiste de Nature-Action s'étant jointe à nous déclara que Gabriel est véritablement un encyclopédie vivante pour tous ce qui touche de près ou de loin la forêt. Espérons que d'autres visites pourront être animées par Gabriel l'an prochain. Un plan d'aménagement multiressources avec option de conservation (PAMOC) est aussi en préparation pour une importante propriété du côté de Saint-Jean-Baptiste avec la participation de la firme de génie forestier Desfor et associés. Une belle occasion de décrire en détail les peuplements de sa forêt et d'obtenir une prescription forestière reconnue par les agences forestières et par les autorités civiles. Une conférence sur le thème du voisinage des propriétés protégées est aussi en préparation avec de l'information sur les différents actes notariés de conservation. Vous trouverez l'invitation plus loin dans ce bulletin. Un propriétaire a aussi mandaté l'AMR pour effectuer un suivi afin d'aider à l'application des clauses de sa réserve naturelle tandis qu'un peu de nettoyage a été effectué chez un autre, balisage, un cahier du propriétaire etc. Merci à tous ces propriétaires qui nous font confiance afin de les accompagner dans leur pratiques.

Un nouveau membre au conseil d'administration de votre Association

Le Conseil d'administration est heureux d'annoncer l'ajout d'un nouvel administrateur. En effet, monsieur Michel Chabot de Saint-Jean-Baptiste a accepté de se joindre au conseil. Monsieur Chabot est un membre actif depuis les débuts de l'Association. Fondateur (1970) d'une grande entreprise d'horticulture ornementale à Saint-Jean-Baptiste, ses qualités d'administrateur ne sont plus à démontrer. Toujours soucieux de l'environnement, monsieur Chabot n'a cessé d'améliorer les pratiques de son entreprise notamment afin de réduire l'érosion des sols et leur qualité.

Les avez-vous revus cette année ? Merci à tous ceux qui nous font part de leurs observations!





Le bois mort dans une forêt, une richesse à préserver !



Un texte de Anne-Sophie Lessard,
biologiste et employée de l'Association du mont Rougemont durant l'été 2020

Malgré les croyances populaires, le bois mort est loin d'être nuisible dans une forêt. Au contraire, sa présence est essentielle au fonctionnement des écosystèmes! Des pics bois aux salamandres, c'est plus d'une soixantaine d'espèces animales qui s'en servent pour leur survie au Québec!

Le mont Rougemont, comme d'autres montérégiennes, est un îlot de forêt mature qui a été épargné dans le paysage agricole de la Montérégie. Les forêts matures offrent des habitats uniques à la faune et la flore. Les montérégiennes constituent donc un refuge pour ces espèces. Le bois mort, qu'il soit étendu au sol ou qu'il

tienne encore debout, est une caractéristique importante de ce type de forêt.

Si vous posiez une caméra en face d'un arbre mort (appelé chicot), qu'y verriez-vous? Vous y verriez sans doute un pic venant y creuser une cavité! C'est le grand pic, que l'on reconnaît à sa crête rouge, qui creuse les plus grandes cavités. Ils choisissent les arbres infectés par des champignons, ne nuisant ainsi pas aux arbres en santé. Les mésanges et les sittelles sont d'autres exemples d'excavateurs de chicots. Les excavateurs creusent le bois mort afin de se créer un endroit où s'abriter, mais également pour s'alimenter. Ces cavités seront ensuite utilisées par d'autres animaux pour nicher, comme le canard branchu, le polatouche, la chouette rayée et la petite nyctale, des espèces qui ont toutes été observées au mont Rougemont.



Les grosses cavités produites par le grand pic sont entre autres utilisées par le pékan comme tanière. Bien que l'on retrouve des pékans au mont Rougemont, ce mammifère nocturne a vu son abondance réduire à cause du manque d'habitats d'une taille suffisante (20 km²!). Puisque les débris de bois au sol sont utilisés comme corridor de déplacement par les petits mammifères, les pékans les utilisent pour repérer leurs proies.

Une fois le bois davantage décomposé, il sert de riche lieu de germination pour certaines espèces d'arbres. C'est pourquoi vous pourriez apercevoir des semis de bouleau jaune, d'épinette blanche ou de cèdre (thuya occidental). Les souches ou les débris d'arbres qui s'élèvent au-delà des fougères permettent donc à ces semis d'accéder à la lumière.

Ce n'est pas tout! Le bois bien décomposé sert également de site de ponte pour certains amphibiens et insectes. Les champignons et les lichens profiteront également des arbres morts debout pour pousser.

Bref! Si vous voyez une grande quantité de bois mort dans un sous-bois, détrompez-vous! Aucun acte de malpropreté n'a été commis et la forêt n'est pas en mauvaise santé, au contraire!. Si vous êtes propriétaire d'un lot, réjouissez-vous d'en retrouver dans le plus grand nombre de secteurs possible. Il s'agit d'une preuve de richesse et de biodiversité.

Coupon détachable pour devenir membre (non nécessaire pour renouveler)

Complétez les informations et faites parvenir le coupon à l'adresse indiquée avec un chèque au montant approprié. Les paiements **Interac** sont faciles et pratiques, par courriel au: info@montrougemont.org ou par téléphone au: (450) 779-2725.

Prénom et nom : _____

No. de téléphone (nous vous contacterons pour finaliser les informations) _____

Propriétaire d'un lot au mont Rougemont (✓) ? OUI ____ NON ____ Si oui, joindre un chèque de 30\$ (80\$ pour 3 ans)

NON propriétaire d'un lot mais résident de Rougemont, St-Jean-Baptiste ou St-Damase (✓) ? OUI ____ NON ____ Si oui, faire un chèque de 30\$ (avec droit de vote). Paiement *Interac* possible: Communiquez avec nous pour ce faire.

Autre collaborateur sans droit de vote (✓) _____ : faire un chèque de 15\$

Veuillez accepter un don de _____.

Faire parvenir par la poste avec votre chèque à l'adresse :

Association du mont Rougemont
120, rue Ledoux
Beloeil, (Qc) J3G 0A4
(450) 779-2725

Cet espace disponible pour
votre entreprise

(450) 779-2725 ou

info@montrougemont.org

Merci de votre coup de pouce!

Cet espace disponible pour
votre entreprise

(450) 779-2725 ou

info@montrougemont.org

Merci de votre coup de pouce!

Ce bulletin est réalisé grâce au soutien financier de:



**NATURE
ACTION
QUÉBEC**



120, rue Ledoux
Beloeil, Québec

info@montrougemont.org
www.montrougemont.org
(450) 779-2725

Envoyez-nous votre adresse courriel afin de recevoir nos bulletins par courriel. Vous pouvez aussi nous transmettre vos commentaires au: info@montrougemont.org

Suivez nous sur [Facebook](#) au:
[@MontRougemont](#)